

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GOURDON
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le treize avril à neuf heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET sous la présidence de Monsieur LACOMBE Robert, Président.

Nombre de délégués en exercice : Soixante-huit pour le service des ordures ménagères
Cinquante-sept pour le service assainissement non collectif

Date de convocation du comité syndical : 28 mars 2018

Présents : LACOMBE Robert (pouvoir), PELATAN Isabelle, PUGNET Didier, MARLARD Pierre (suppléant), SAGNET Lucienne (suppléante), VILARD Gilles (pouvoir), VAYSSIERES André, DE NARDI Fabrice, DUPUY Jacques, TRALLERO Michel, RUSCASSIE Philippe (pouvoir), PREVOST Anne-Marie (suppléante), FRANCOUAL Christian, LALANDE Christian, FAVORY Jean-Michel, CARMEILLE Gilbert, BOS Marie (suppléante), MAGOT Stéphane, CHAUMET Patrick, MAURY Gérard, BORIES Serge, MEDALE Aimé, DESROYS DU ROURE Francis, DAVID Jean-Paul, BETAILLE Marcel, BALDY Christine, DELPECH Jean-Claude (suppléant), SOUCIRAC Jean, BONHOMME Michel, YOUS Chérif, CHIEZE Catherine (suppléante), LALO Noëlle, BLANC Sébastien, CHABROUX Patrice, BERTRAND Julien, MONTAUDIE Gisèle, EMSBROEK William (suppléant), MONESTIER Huguette, SOTOUL Chantal (suppléante), VERGNE Olivier, DUFLOT Brigitte, RENAULT Denis (pouvoir), THUAUX Claude.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : GUITOU Jean-François (représenté par son suppléant), FIGEAC Mireille, VILLATE Damien (représenté par sa suppléante), BESSOU Jacques (pouvoir à Gilles Vilard), LAFON Jacqy, AUBRY Richard (pouvoir à Philippe Ruscassie), KEREBEL Karine (représentée par sa suppléante), VERDIER Christiane, MICHEE Alain (pouvoir à Denis Renault), ASTORG Gilles, LOUBIERES Yves, ANGAUT Anne-Marie (représenté par sa suppléante), BORDES Bernard, MANIE André, POUJADE Jean-Louis, BADOURES Béatrice, DAGNEAUX Stéphane, LAMOTHE Michel (représenté par son suppléant), COURDES René, ESTEVENON Luc (représenté par sa suppléante), VAQUIE Jean-Louis, PAILLARD Arnaud, DUBOIS Claude-Henri (représenté par son suppléant), DE TOFFOLI Patrick, MENUET Clément, LAPLACE Paulette (représenté par sa suppléante), SIMON Eric, RIVIERE Sandrine, CHARBONNEAU Patrick, LASCOMBES Eric, MAURY Ernest, THOMAS Pascal (pouvoir à Robert Lacombe), ENTEMEYER Ernest.

Le Président informe l'assemblée des délégués excusés et des pouvoirs donnés :

- ESTEVENON Luc, CHARBONNEAU Patrick, DUBOIS Claude-Henri, THOMAS Pascal, FIGEAC Mireille, ENTEMEYER Ernest, VILLATE Damien, VERDIER Christiane, MICHEE Alain, excusés ;
- Pouvoirs de THOMAS Pascal à LACOMBE Robert, de MICHEE Alain à RENAULT Denis, BESSOU Jacques à VILARD Gilles, AUBRY Richard à RUSCASSIE Philippe.

En présence de :

- Monsieur MOTTIN Gérard, Maire de Saint-Cirq-Souillaguet ;
- Monsieur BOUDOT Daniel, Maire de Couzou ;
- Madame CORNIOT Chrystel, Trésorière ;
- Mmes BOUSQUET Elisabeth et PONS Myriam, M. PENCHENAT Régis – SYMICTOM.

Monsieur Jacques DUPUY est nommé secrétaire de séance.

Affichage du 20 avril au 20 juin 2018

page 1/2

Le Président ouvre la séance.

N° 2018-3-1 - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant l'augmentation du nombre de tournées en période estivale, le Président propose de créer 4 emplois d'éboueur non permanents, à temps non complet, dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53, pour un accroissement temporaire d'activité, comme détaillé ci-après :

- 4 postes à 91 heures mensuelles pour le mois de Juillet ;
- 4 postes à 112 heures mensuelles pour le mois d'Août.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer 4 emplois non permanents d'adjoint technique territorial, pour un accroissement temporaire d'activité, à temps non complet détaillé comme ci-après :
 - 91 heures mensuelles pour le mois de Juillet ;
 - 112 heures mensuelles pour le mois d'Août.
- de fixer la rémunération à l'échelle 3 – échelon I, selon le nombre d'heures réellement effectuées, majorée de l'indemnité de congés payés et de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) également proratisée au temps de travail effectué.
- charge le Président de procéder au recrutement, à l'achat des vêtements de sécurité et au paiement des visites médicales d'embauche.

POINT 2 : Le Président invite Madame Massol, du cabinet d'études Terroirs et Communautés, à présenter l'étude sur la tarification incitative. Madame Massol informe l'assemblée sur les objectifs de la TI, les moyens (TOEMi ou Redevance Incitative RI), les modalités de collecte et de mise en place. Les calculs présentés ont été faits à partir de la RI mais la décision n'étant pas prise sur le mode de financement, la mise en place de la TEOMi est possible. Madame Massol présente également les conséquences d'une telle mise en place, passage d'un service public administratif à un service public industriel et commercial (changement nomenclature comptable, TVA en option) ainsi que les conséquences sur le personnel. Après près de 2 heures de présentation et d'échanges, le Président remercie Madame Massol et indique à l'assemblée que la réflexion ne s'arrête pas là et qu'une analyse pertinente est à mener pour les 68 communes desservies par le SYMICTOM. Le PowerPoint de la présentation sera adressée aux délégués par email.

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président remercie l'assemblée et lève la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents.

A Montcléra le 19 avril 2018
Le Président,

Robert LACOMBE

Affichage du 20 avril au 20 juin 2018

page 2/2